

**LUDOTHEQUE MUNICIPALE FARANDOLE**

# **REGLEMENT INTERIEUR**



✉ **LUDOTHEQUE MUNICIPALE FARANDOLE Le Colombier 22 120 HILLION**

☎ **02-96-32-21-53**

# Ludothèque municipale Farandole

## Règlement intérieur

Ouverte à tous les joueurs de 0 à l'âge adulte, la ludothèque municipale Farandole est un espace de jeu et de prêt de jouets.

### Elle est ouverte les :

**Mercredi** : de 10H à 12H et de 14H à 17H

**Vendredi** : de 16H45 à 18H30

**Samedi** : de 10h à 12H

Accueil-jeux pour les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte le **VENDREDI** de **10h45 à 11H45**.

Accueil-jeux pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle (communes d'HILLION et d'YFFINIAC) sur inscription préalable le **MARDI** de **9H45 à 10H45** ou de **10H45 à 11H45**.

Pour le bon fonctionnement de la ludothèque, nous vous proposons les conditions suivantes et le respect de ces quelques règles.

La ludothèque n'est pas une halte de garderie mais un lieu où **en présence des parents**, les enfants :

- peuvent expérimenter des jouets et des jeux,
- faire leur choix,
- emprunter un jeu ou un jouet.

Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

Les **adolescents** et **adultes** y trouveront un choix de jeux de société.

## RESPECT DES JEUX ET JOUETS :

- Les jeux sont contrôlés lors du prêt et à leur retour.
- Ils doivent être retournés en bon état **de propreté et de fonctionnement**.
- Tout jeu cassé, perdu ou rendu inutilisable par pièce manquante doit être réparé par les parents ou remboursé.
- Les pièces manquantes sont restituées par l'enfant. En cas de non-restitution, une pénalité lui sera réclamée : **1 € pour chaque pièce perdue** (davantage si le jeu perd de son intérêt).
- Chaque jeu sorti de sa boîte dans le local de la ludothèque devra être rangé et remis à sa place.

## Modalités d'inscription :

Afin de pouvoir bénéficier du service de prêt de jeux de la ludothèque, une adhésion annuelle est demandée.

### **Son montant est fixé à :**

- ☞ 15€ pour les familles et assistantes maternelles d'HILLION et d'YFFINIAC
- ☞ 20 € pour les familles et les assistantes maternelles hors-commune

### **L'adhésion est gratuite pour :**

- ☞ les familles d'HILLION et d'YFFINIAC au cours de la 1ère année de naissance de l'enfant.
- ☞ Les familles résidant sur les communes d'HILLION et d'YFFINIAC depuis moins d'un an.
- ☞ Les écoles et les services communaux d'HILLION et d'YFFINIAC.

Le **jeu sur place est gratuit** et ouvert à toutes les familles (pas d'obligation d'adhésion). Dans les locaux de la ludothèque, l'enfant doit être **obligatoirement** accompagné d'un adulte.

## Prêts de jeux et jouets :

Le jeu est prêté gratuitement pour *une durée maximum de 3 semaines, renouvelable une fois*.

Au-delà de cette période de 6 semaines, si le jeu n'est pas rendu en temps voulu, l'emprunteur se verra facturer pour chaque jeu, **1 € par semaine de retard**.